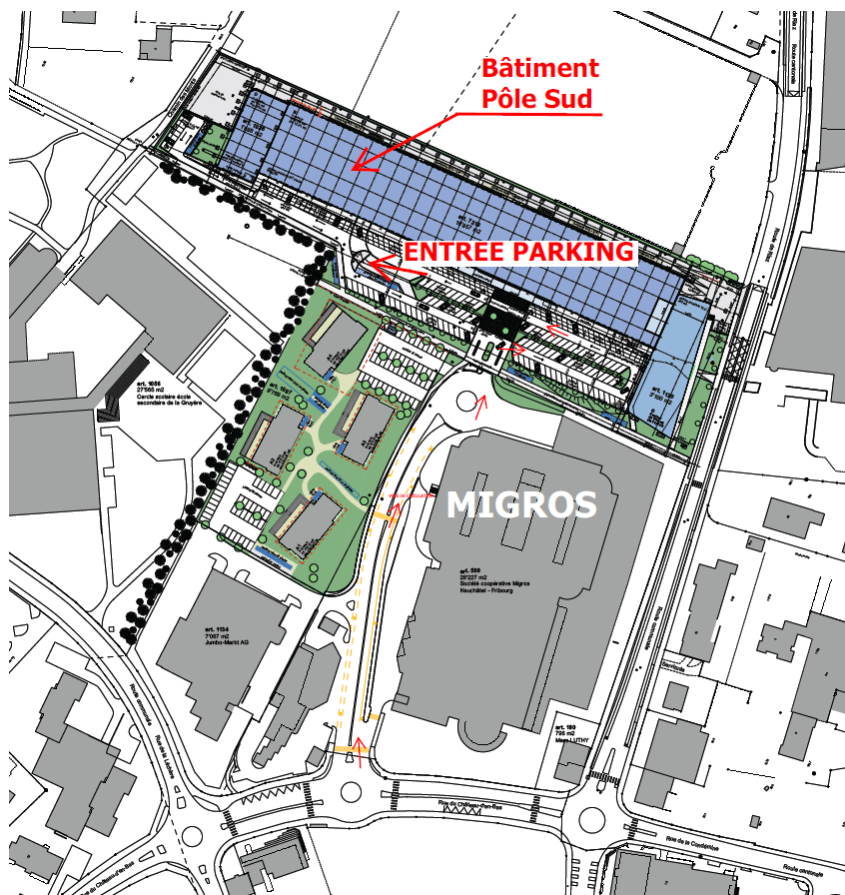


PLAN D'ACCES :

Avis important

Pour une question de places et de logistique, nous vous demandons de vous rendre au parking souterrain de Pôle Sud, centre commercial, Rue de l'Europe, 1630 Bulle (places à votre disposition gratuitement dans l'ancien bâtiment de Glasson Matériaux). Une personne de contact vous accueillera et un transport en bus sera organisé. Merci de votre compréhension.



Séminaire Sécurité

**L'évolution de la législation
AEAI 2015 face à l'OLT 4**

L'arrimage des marchandises

Date Jeudi 25 juin 2015

Heure 08h30 - 16h00

Lieu Glasson / Miauton
Rte de Fribourg 1
1630 Bulle

Parking et départ à Pôle Sud, Bulle

Secrétariat du CEES

p.a. Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg
Rte du Jura 37 B, CP, 1701 Fribourg
www.cees.ch – info@cees.ch

Tél : 026 347 12 20
Fax : 026 347 12 39

Les thèmes

Les prescriptions suisses de protection incendie de l'AEAI sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005. Depuis, elles s'appliquent à tous les cantons en Suisse. Le niveau de protection des personnes est considéré comme satisfaisant dans l'opinion publique et doit être maintenu. Toutefois, en ce qui concerne la protection des bâtiments, un juste milieu entre coûts économiques et acceptation par l'opinion publique peut être trouvé.

Une révision totale des prescriptions a été initiée dès 2010. L'objectif était de prendre en compte l'état de la technique, les demandes des parties intéressées et le résultat des analyses de sinistres. Par cette révision, la concordance entre les prescriptions AEAI et l'OLT 4 pouvait disparaître, compliquant singulièrement la mise en œuvre pour les entreprises industrielles, de règles différentes. Afin d'éviter cette situation le Conseil fédéral a adopté le 1^{er} avril 2015 des nouvelles dispositions pour l'OLT4 concernant les voies d'évacuation des entreprises industrielles, effectuant une harmonisation dès le 1^{er} mai 2015 avec l'AEAI.

L'**arrimage** est un terme de marine relatif au chargement du navire de telle sorte que la marchandise fasse clé et ne bouge pas avec les mouvements de roulis et de tangage, sans utilisation de cordages ou filets.

Art. 30 §. 2 de la loi sur la circulation routière:

Les véhicules ne doivent pas être surchargés. Le chargement doit être disposé de telle manière qu'il ne mette en danger ni ne gêne personne et qu'il ne puisse tomber. Tout chargement qui dépasse le véhicule doit être signalé, de jour et de nuit, d'une façon particulièrement visible.

Dès l'instant où une charge est transportée sur une voie publique, toutes les personnes participant au transport des marchandises sont, de par la loi, responsables du fait qu'il n'en résulte aucun danger. La sécurité de la charge doit être adaptée aux conditions de circulation usuelles, c'est-à-dire à un freinage brutal par exemple ou à des manœuvres brusques d'évitement.

Programme

08h30 Départ en bus depuis le parking Pôle Sud

- 09h00 Accueil et ouverture du séminaire
- 09h05 Présentation de la société Glasson / Miauton
- 09h15 Présentation des prescriptions de protection incendie AEAI 2015
- 10h15 Pause café
- 10h30 Présentation de l'influence des nouveautés AEAI au niveau de l'OLT4 / OPA
- 11h15 Questions & Réponses suivi de la visite du dépôt Glasson / Miauton
- 11h45 Apéritif et déplacement
- 12h15 Repas
- 13h45 Présentation et mise en pratique de l'arrimage des marchandises
- 15h30 Questions & Réponses
- 16h00 Fin de la manifestation



Conférenciers

M. Savary Yves	Inspecteur du feu d'arrondissement ECAB Expert en protection incendie AEAI
M. Iseli Christophe	Chef de l'inspection du travail, Service public de l'emploi SPE
M. Eggertswyler Marc	Conseiller Technique société SpanSet AG
M. Martin Frédéric	Resp. logistique / SCM société Glasson / Miauton

Coût

Membre CEES	CHF 150.- y.c. repas de midi
Membre FFE/FBV	CHF 150.- y.c. repas de midi
Non membre	CHF 170.- y.c. repas de midi

Organisation

Afin de garantir votre participation, nous vous remercions par avance de vous inscrire en ligne **jusqu'au 18 juin 2015** sur notre site www.cees.ch

Le CEES a été reconnu par la SSST (Société Suisse de Sécurité au Travail) comme membre pouvant organiser des activités de groupe d'échange d'expérience et permettant de délivrer des certificats de reconnaissance aux spécialistes MSST (Médecins et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail). Une attestation sera donc délivrée en fin de journée aux personnes inscrites.

Remerciements

Nous remercions par avance l'entreprise Glasson / Miauton pour sa généreuse contribution à l'organisation de notre manifestation ainsi que pour la pause croissants et de l'apéritif.

Nos remerciements vont également aux conférenciers de la journée ainsi qu'à Grisoni-Zaugg SA pour les aspects logistiques de ce séminaire.



Prochaines manifestations du CEES

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour connaître les prochaines manifestations du Club Environnement, Energie, Sécurité en date du 19 novembre 2015 « Energie éolienne » sur www.cees.ch.